

# LES NAP : UN NOUVEAU PROGRAMME D'ANIMATION !

Les NAP, c'est un après-midi par semaine, une offre gratuite, riche et variée !

## CE QUI NE CHANGE PAS :

- **Les jours des NAP** sont les mêmes que l'année précédente.
- **La politique tarifaire adaptée à chaque famille reste inchangée.** Les NAP seront toujours gratuits et pris en charge par la Ville de Lomme.
- **L'encadrement des enfants** reste le même. La majorité des référents de site sont reconduits dans leurs écoles actuelles.
- **Rappel :** Votre enfant est tenu de terminer tout parcours commencé.

## LES NAP DES MATERNELLES

La Ville renouvelle son partenariat avec l'association « Premiers Pas » spécialiste de la petite enfance. 5 parcours « graines de... » sont proposés entre chaque vacances scolaires.

### Au programme :

- 1/09 au 20/10 ► GRAINE DE FONDATEUR : le groupe, quelle belle aventure !**  
Construire une identité à travers le théâtre, le jeu et la relaxation.
- 3/11 au 16/12 ► GRAINE DE CHOREGRAPHE : danse.**  
Initiation à la danse par la découverte de mouvements.
- 3/01 au 10/02 ► GRAINE DE CREATEUR : arts plastiques.**  
Créer un ou des jeux à travers les arts plastiques et la récupération.



**3/01 au 10/02 ► GRAINE DE TROUBADOUR : chants à danser.**

Danser en chansons.

**24/04 au 7/07 ► GRAINE DE NATURE : Jardinage et environnement.**

Comprendre les principes du développement.



## LES NAP DES ELEMENTAIRES

Les nouveautés de la rentrée :

- **Je choisis mon parcours NAP.** La première semaine de chaque trimestre (le jour des NAP), un « forum découverte » permettra aux enfants de découvrir les parcours qui seront proposés et ainsi leur permettre de faire leur choix.
- **Des groupes organisés par cycle et non plus par classe.** Chaque groupe sera composé de 18 enfants (max.) du cycle 2 (CP, CE1, CE2) ou du cycle 3 (CM1, CM2) d'une même école.
- **Des activités complémentaires aux apprentissages de l'école** tout en privilégiant une approche différente... plus ludique, parce qu'il est tout aussi intéressant d'apprendre en s'amusant ! (par ex. escrime, roller, GRS, animation numérique « Stop Motion »...).  
Planning et infos sur [www.nap.ville-lomme.fr](http://www.nap.ville-lomme.fr)
- **30 min. de parcours en plus.** Cette année, en fonction des possibilités d'encadrement, 2h10 seront consacrés aux NAP pour en profiter pleinement !

# QUEL ENCADREMENT POUR MON ENFANT ?



Romy ZAGHBIB  
ECOLES MATERNELLES  
ET ELEMENTAIRES  
VILLE DE LOMME

## ■ COORDINATRICE GENERALE

**Mission :** coordonner l'organisation générale des NAP et l'ensemble des équipes encadrantes au sein des écoles.

## ECOLES MATERNELLES ASSOCIATION 1<sup>ERS</sup> PAS



Beline LEBRETON

## ■ COORDINATRICE DE TERRAIN

**Mission :** accompagner les équipes dans la mise en oeuvre de leurs parcours avec la gestion de l'organisation pratique et matérielle des parcours éducatifs.

*Présence au sein des écoles durant les parcours NAP.*



Daouia ACHOUR

## ■ REFERENT DE SITE

**Mission :** coordonner et gérer les équipes d'animateurs en place sur les temps des parcours éducatifs NAP.

*(Référént diplômé du BAFD ou d'un BPIEPS)*

Ecole Victor Hugo

2016/2017  
**RENTREE**  
L'année scolaire  
de mon enfant

Ville de Lomme

ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE LOMME

Réalisation : Service Communication - Ville de Lomme - Juin 2016 - Photos : Ville de Lomme - IPNS



## Ecole Victor Hugo

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h-8h30 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE				
8h30-12h TEMPS SCOLAIRE				
12h-14h PAUSE MÉRIDIENNE	12h-17h30 ACCUEIL DE LOISIRS (déjeuner au restaurant scolaire inclus)	12h-14h PAUSE MÉRIDIENNE	14h-16h10 TEMPS SCOLAIRE	
14h-14h40 TEMPS CALME ET/OU SIESTE 14h40-16h10 NAP	14h-16h10 TEMPS SCOLAIRE			
16h10-18h30 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	17h30-18h30 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MAISON DES ENFANTS	16h10-18h30 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE		

LÉGENDE :  
  Temps scolaire obligatoire / Education Nationale  
  Temps périscolaire facultatif / Ville de Lomme  
  Après-midi NAP - Temps périscolaire facultatif / Ville de Lomme

**INFOS : SERVICE ENFANCE EDUCATION**  
 03 20 48 44 07 ou 03 20 48 44 23  
 serviceenfanceeducation@mairie-lomme.fr  
[nap.ville-lomme.fr](http://nap.ville-lomme.fr)

# L'EMPLOI DU TEMPS DE MON ENFANT

## LE TEMPS SCOLAIRE / Education Nationale

Les horaires de classe se répartissent comme suit : 8h30-12h et 14h-16h10.

## LES TEMPS PERISCOLAIRES / Ville de Lomme

**Les inscriptions aux temps périscolaires ci-dessous se font avant le 16 juillet 2016 via votre DFU (Dossier Familial Unique) ou en ligne sur le kiosque famille sur [www.lommepeuce.fr](http://www.lommepeuce.fr). En cas de modification, il est important de prévenir le service enfance éducation au moins 1 semaine avant !**

**LE MATIN ▶ L'accueil périscolaire** (garderie du matin) accueille votre enfant de **7h à 8h30** dans les locaux situés à proximité ou dans l'école.

*Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.*



**LE MIDI ▶ La pause méridienne** (pause du midi) a lieu de **12h à 14h** pour tous les enfants des 9 groupes scolaires de la Ville. Grâce aux nouveaux restaurants scolaires, la pause déjeuner est apaisée puisque vos enfants profitent d'un temps calme propice à la pratique de diverses activités ludiques et éducatives.

*Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.*

**L'APRES MIDI ▶ Les NAP** ont lieu un après-midi par semaine (le même jour que l'année dernière), de **14h à 16h10 pour les élémentaires**. Pour les maternelles, un **temps calme et/ou de sieste de 14h à 14h40** est proposé en préambule des NAP qui auront lieu alors de **14h40 à 16h10**.

*Gratuit.*



### APRES L'ECOLE

- **L'accueil périscolaire** (garderie du soir) accueille votre enfant de **16h10 à 18h30** dans les locaux situés à proximité ou dans l'école.

*Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.*



### LE MERCREDI APRES L'ECOLE (2 solutions)

**A ▶** Votre enfant **ne participe pas aux Accueils de Loisirs**, vous récupérez votre enfant à l'école à **12h**.

**B ▶** Votre enfant **participe aux Accueils de Loisirs** :

**A 12h**, il est pris en charge par des animateurs au sein de son école qui l'emmènent au restaurant scolaire central (792 bis av. de Dunkerque), puis en Accueil de Loisirs.

*Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.*

**Entre 17h et 17h30** : vous récupérez votre enfant à la **Maison des Enfants** (796 Av. de Dunkerque) **OU dans l'une des 3 écoles suivantes** : Roger Salengro (av. Arthur Notebart), Voltaire Sévigné (rue Emile Zola) et Michelet (rue du XX<sup>ème</sup> siècle).

**Après 17h30** : votre enfant va en **accueil périscolaire ouvert jusque 18h30**. Vous le récupérez alors **uniquement à la Maison des Enfants** (796 Av. de Dunkerque).

*Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.*

## CALENDRIER 2016/ 2017

▶ **RENTREE SCOLAIRE** : jeudi 1<sup>er</sup> septembre

▶ **VACANCES SCOLAIRES** :

- **Vacances d'automne**

Fin des cours : mercredi 19 octobre  
 Reprise des cours : jeudi 3 novembre

- **Vacances de fin d'année**

Fin des cours : samedi 17 décembre  
 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017

- **Vacances d'hiver**

Fin des cours : samedi 11 février  
 Reprise des cours : lundi 27 février

- **Vacances de printemps**

Fin des cours : samedi 8 avril  
 Reprise des cours : lundi 24 avril

- **Vacances d'été**

Fin des cours : samedi 8 juillet

## RAPPEL

▶ **INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Toute fréquentation à une activité périscolaire (gratuite ou payante) nécessite une **inscription obligatoire via le DFU (Dossier Familial Unique) ou en ligne sur le kiosque famille ([www.lommepeuce.fr](http://www.lommepeuce.fr)) avant le samedi 16 juillet 2016 inclus.**

En cas d'absence de votre enfant ou pour toute modification (rdv médical, changement de coordonnées téléphoniques, merci de contacter le service enfance éducation).

▶ **ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES CONCERNÉES :**

- Garderie du matin et ou du soir / *payant*
- Pause méridienne / *payant*
- Etude / *gratuit*
- Parcours NAP / *gratuit*
- Accueils de loisirs / *payant*

## INFOS

▶ **SERVICE ENFANCE EDUCATION**

792 bis Av. de Dunkerque / 59160 Lomme  
 Tél. 03 20 48 44 07 / Tél. 03 20 48 44 23  
 serviceenfanceeducation@mairie-lomme.fr

**Horaires d'ouverture**

- Mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
- Jeudi : 13h30-17h30
- Samedi : 8h30-12h
- Sur RDV : lundi 13h30-17h30 et jeudi 8h30-12h